



Le non paiement des dépens par la partie adverse

Par **jeanr**, le **18/05/2010** à **21:02**

Bonjour,

J'ai gagné un procès en appel dans le cadre d'une procédure de divorce, et mon ex épouse a été condamné aux dépens.

Elle refuse de payer mes frais d'avoué.

A t-elle le droit de refuser de payer?

L'avoué n'a t-il pas les moyens nécessaires pour le recouvrement de ses frais ?

Merci de me renseigner.

Cordialement.